



**SERVICES ET PROGRAMMES
D'AIDE AU COMMERCE
(SPAC)**

**Ministère
Entreprises Nouveau-Brunswick**

Août 2002

**C.P. 6000
670, rue King, pièce 515
Fredericton, N.-B. E3B 5H1
Téléphone : 506-453-3412
Télécopieur : 506-453-3783**

PROGRAMMES D'AIDE AU COMMERCE

OBJET :

Les Services et programmes d'aide au commerce (SPAC) ont pour but d'initier les entreprises du Nouveau-Brunswick à l'exportation et de les aider à percer de nouveaux marchés d'exportation à l'extérieur des Maritimes. L'accent sera mis sur les secteurs qui présentent le meilleur potentiel économique pour le Nouveau-Brunswick. Les définitions suivantes s'appliquent au contexte du programme :

Exportateur : Toute entreprise du Nouveau-Brunswick, qui n'a pas reçu plus de 15 000 \$ d'autres programmes provinciaux d'aide au commerce depuis janvier 1997.

Exportateur mature : Toute entreprise du Nouveau-Brunswick, qui a dépassé la limite d'aide financière de 15 000 \$.

CRITÈRES GÉNÉRAUX:

1. Les entreprises doivent transformer ou fabriquer un produit exportable authentique ou offrir un service exportable.
2. La demande peut nécessiter une stratégie de commerce écrite et formelle qui respecte les capacités et les objectifs de l'entreprise.
3. Les ventes totales ne peuvent pas excéder 10 millions de dollars.
4. Les entreprises acceptées aux SPAC doivent déclarer toute autre source d'aide financière. Aucun chevauchement de programmes ne sera permis.
5. Les entreprises doivent être en mesure de fournir des rapports écrits sur les activités financées par les SPAC.
6. La T. V. H. est non-remboursable.

Pour faire une demande d'aide financière, les entreprises doivent remplir le formulaire SPAC et la faire parvenir à Expansion des exportations, ministère d' Entreprises Nouveau-Brunswick.

Le fait de répondre aux critères ne garantit pas l'admissibilité. L'aide financière dépend du potentiel de réussite du produit ou du service sur les marchés d'exportation cibles.

RESTRICTIONS

1. Contribution maximale de 5000 \$ et minimale de 500 \$ par projet. L'aide financière est limitée à 15 000 \$ par entreprise.
2. Les entreprises ne sont admissibles qu'à deux SPAC pour un même marché.
3. L'aide financière ne peut pas atteindre plus de 50 % des coûts admissibles.
4. L'entreprise doit faire parvenir son formulaire de demande au moins 10 jours avant le début de l'activité.

5. DEMANDE DE FINANCEMENT

Page 1 de 6

I. SITUATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise
(indiquer le nom d'exploitation s'il diffère du nom juridique)

Adresse :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Courriel :

Adresse internet :

Personne-ressource :

Titre :

Capital du requérant : (c.-à-d. société de personnes, propriétaire unique, etc.) :

L'entreprise est-elle constituée en société?

Année de la constitution en société :

Constitution fédérale

Constitution provinciale

Province de constitution

Nom de la société mère (s'il y a lieu) :

Nom des sociétés affiliées (s'il y a lieu) :

Capital du requérant :

Date du début de l'exploitation au Canada :

Année

Mois

Nombre actuel d'employés :

Plein temps

Temps partiel

Saisonniers

Activité de l'entreprise :

Nota : Les activités ne sont pas toutes admissibles aux programmes de financement.

I. SITUATION DE L'ENTREPRISE (SUITE)

Vendez-vous actuellement vos produits

- à l'extérieur des Maritimes?

Oui

Non

- à l'extérieur du Canada?

Oui

Non

Depuis combien de temps?

Sur quels marchés?

Avez-vous un plan de commercialisation

- pour le marché canadien?

Oui

Non

Le cas échéant, veuillez en joindre un exemplaire.

- pour le marché mondial?

Oui

Non

Le cas échéant, veuillez en joindre un exemplaire.

Êtes-vous actuellement inscrits à WIN ou au RADAR?

Oui

Non

Nota : si vous présentez votre demande aux termes du PDME, vous devez d'abord vous inscrire au Réseau mondial d'information sur les exportations (Exportations WIN) d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada ou au Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR) d'Industrie Canada.

Décrivez vos produits ou vos services et indiquez la proportion du contenu canadien (annexez une copie de tout matériel promotionnel actuellement disponible).

II. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Veillez annexer une copie de vos derniers états financiers.

	Exercice en cours		Exercice précédent	
Chiffre d'affaires annuel au Canada	_____			
Chiffre d'affaires annuel à l'étranger	_____			
Chiffre d'affaires annuel total	_____			
	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
Augmentation prévue du chiffre d'affaires grâce à la réalisation du projet	_____	_____		_____

Chiffre d'affaires sur le marché cible (*pour les demandes présentées aux termes du PDME seulement*) :

Quel est le revenu brut réel de votre entreprise ou son chiffre d'affaires réel sur le marché cible pour la période de 12 mois qui précède immédiatement la date de présentation de votre demande ou pour votre dernier exercice financier (il ne doit pas s'agir d'une prévision ou d'une estimation)?

_____ \$

Ce montant servira au calcul visant à déterminer l'accroissement du revenu ou du chiffre d'affaires aux fins du remboursement.

Veillez fournir des renseignements concernant le potentiel de création d'emplois grâce à la réalisation de ce projet?

	1 ^e année	2 ^e année
Nombre estimé d'emplois permanents créés	_____	
Nombre estimé d'emplois permanents préservés	_____	

III. DESCRIPTION DU PROJET (SUITE)

Précisez les coûts liés à ce projet ou à cette activité?

Avez-vous présenté une demande pour ce projet dans le cadre d'un autre programme de financement fédéral ou provincial ou avez-vous l'intention de le faire?

Oui

Non

Avez-vous pris un engagement financier ou juridique à l'égard de ce projet?

Oui

Non

Le cas échéant, veuillez préciser :

Nota : Les coûts engagés avant la réception de la présente demande ne sont pas admissibles à une aide financière.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

- Les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, complets et exacts.
- L'organisme ou le ministère chargé d'examiner la présente demande peut enquêter sur les personnes et les entreprises si elle estime que cela est nécessaire pour prendre sa décision.
- Je suis conscient que les demandes d'aide visant une contribution remboursable ou une contribution remboursable sous condition comportent des exigences en matière de rapport et de remboursement et je comprends parfaitement ces exigences.

*Nom et titre de la personne autorisée
(en lettres moulées)*

Signature de la personne autorisée

Date

RÉSERVÉ À L'USAGE DU MINISTÈRE SEULEMENT

DATE

Personne-ressource (agent) :

Organisation :

Téléphone: _____ **Télocopieur:**



SERVICES ET PROGRAMMES AU COMMERCE COUTS ADMISSIBLES ET NIVEAUX D'AIDE FINANCIERE

Les activités d'exploration des marchés, de foires et de missions commerciales et de suivi après ventes seront remboursées comme suit :

1. Frais de déplacement

- a) En avion : la moitié du coût des billets (limite de deux) en classe économique (**voir remarque ci-dessous, Indemnité quotidienne – Foires commerciales**); veuillez soumettre une photocopie des billets d'avion.
- b) En voiture : 0,10 \$ le kilomètre jusqu'à concurrence du montant équivalent à la moitié du billet d'avion. Bien qu'il soit préférable de fournir des reçus pour l'essence, les repas, etc., une preuve de participation à l'activité sera acceptée.

2. Indemnité quotidienne

Une indemnité quotidienne est fournie pour aider à couvrir le coût de l'hébergement et des repas.

Indemnité quotidienne :

100 \$ par jour au Canada

150 \$ par jour à l'extérieur du Canada

Nombre de jours maximum alloué : jusqu'à 10 jours selon l'activité.

Nota.- Les indemnités quotidiennes correspondent au montant se rapprochant le plus des coûts réels. En d'autres termes, si vous partagez une chambre d'hôtel ou si vous ne séjournez pas à l'hôtel, vos indemnités quotidiennes sont diminuées en conséquence.

Avec des reçus d'hôtel, vous pouvez réclamer le taux quotidien en vigueur; sans reçus, vous avez droit à 50 \$ CA ou 75 \$ (toute autre devise).

Foires commerciales : il est possible de recevoir une indemnité quotidienne couvrant jusqu'à deux personnes, si vous demandez le remboursement de seulement un billet d'avion en classe économique.

3. Location d'un stand

Les entreprises qui participent à des foires commerciales ont droit à un remboursement de 50 % des coûts de location d'un stand et des coûts afférents (électricité, meubles, tapis, etc.), y compris 50 % des frais de transport des produits non vendus et utilisés dans le stand. Les entreprises qui participent à une foire commerciale dans le cadre du pavillon du Nouveau-Brunswick doivent déboursier au moins 1000 \$ pour la location d'un stand. Ces frais **ne sont pas** remboursables.

4. **Acheteurs de l'extérieur**

Les entreprises qui accueillent un acheteur de l'extérieur reçoivent un remboursement de 50 % du billet en classe économique (ou 0,10 \$/km jusqu'à concurrence de la somme équivalant à la moitié du billet d'avion) pour un acheteur seulement par entreprise. Si l'acheteur visite d'autres destinations à l'extérieur de la province pendant son séjour, seul le voyage aller sera remboursable.

Vous pouvez aussi avoir droit à une indemnité quotidienne de 100 \$ (maximum de 3 jours).

Remarque : Les contributions pour les acheteurs de l'extérieur ne sont pas soumises au maximum de 15 000 \$. Cependant, seulement 3 visites par année, par compagnie sont éligibles.

5. **Matériel publicitaire**

Les participants admissibles peuvent demander un remboursement de 50 % des coûts liés à la conception, au graphisme, à la traduction et aux frais de **préimpression** de dépliants, brochures, catalogues et documents promotionnels nécessaires aux foires et aux missions commerciales spécifiques. La contribution maximale est de 2000 \$, et la transaction ne doit comporter aucun lien de dépendance. Les travaux internes ne sont pas admissibles.

6. **Suivi initial après ventes**

Un seul remboursement est admissible pour chaque nouveau marché. La visite doit être faite par un employé salarié de l'entreprise. L'indemnité pour séjour maximal de 5 jours et le remboursement de 50 % du billet d'avion en classe économique (ou 0,10 \$/km jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à la moitié du billet d'avion) vaut pour un employé.

7. **Étiquetage**

Remboursement servant à couvrir les frais de réétiquetage pour répondre aux exigences du marché international. Remboursement de 50 % des coûts de conception jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

8. **Conférences**

Le remboursement destiné aux entreprises qui font une présentation à une conférence. Les conférenciers ne doivent pas être rémunérés et doivent fournir leur demande de remboursement accompagnée d'une copie de leur présentation. L'indemnité pour séjour maximal de 5 jours et le remboursement de 50 % du billet d'avion en classe économique (ou 0,10 \$/km jusqu'à concurrence de la somme équivalant à la moitié du billet d'avion) pour une personne.

9. **Aide médiatique et de relations publiques**

Contribution de 50 % jusqu'à concurrence de 1500 \$ pour couvrir les frais de conception des cahiers promotionnels destinées aux médias et aux relations publiques pour les publications commerciales et les activités connexes. La transaction ne doit pas avoir de lien de dépendance et doit être liée à une activité commerciale.

B. EXPORTATEURS MATURES

En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité déjà décrits, les exportateurs matures doivent aussi répondre aux critères suivants :

- Les entreprises doivent être inscrites aux banques de données WIN Exports et Source N.-B.
- Les projets doivent être destinés au développement de *nouveaux marchés*.
- Limite d'une activité commerciale par exercice financier. Cette activité peut être financée jusqu'à concurrence de 5000 \$.

SERVICES CIBLES AU COMMERCE

- Identification des occasions du commerce
- Counseling sur les stratégies de commerce
- Facilitation d'alliances stratégiques et de partenariats
- Développement d'infrastructures et de réseaux dans les marchés étrangers
- Identification des marchés
- Exploration de marchés
- Aide aux missions de préexportation
- Coordination et participation aux foires commerciales stratégiques et activités connexes
- Organisation et mise en oeuvre d'activités NEEF inverses (de l'extérieur)
- Autres projets de commerce